

Ruralité : des propositions pour revitaliser les territoires

La mission « Agenda rural » formule 200 propositions pour alimenter un « plan national ». Le gouvernement annoncera ses intentions en septembre.

« La ruralité a besoin d'un grand plan national ! » C'est en substance le message délivré au gouvernement par la mission « Agenda rural » mandatée en avril par la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, pour réfléchir à des mesures favorisant le développement des territoires ruraux. La mission a rendu son rapport le 26 juillet (1). Au menu, 200 propositions qui pourraient constituer « le grand plan national » dont la ruralité a « besoin », selon les mots de Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15) et vice-président de l'AMF, membre de la mission aux côtés notamment de Cécile Gallien, maire de Vorey (43) et vice-présidente de l'AMF.

Les élus ont mis en tête de leurs propositions la santé, les mobilités et le numérique. Sans médecin, sans possibilité de se déplacer et sans couverture satisfaisante (téléphonie mobile et haut débit), impossible en effet de bâtir « une ruralité dynamique et attractive », estime Cécile Gallien. Le rapport préconise notamment de rendre « obligatoires » les stages en milieu rural pour les internes, soit « 3 000 médecins immédiatement disponibles ». Sur la mobilité, la mission relaie la revendication de la plupart des associations d'élus : transférer vers le bloc communal une part de la taxe carbone pour financer la mobilité de proximité en milieu rural – c'est ce point qui a fait achopper le projet de loi d'orientation sur les mobilités.



Cécile Gallien et Pierre Jarlier, vice-présidents de l'AMF et membres de la mission « Agenda rural ».

Elle estime que 2 Mds€ doivent être fléchés sur dix ans pour désenclaver les campagnes.

Sur le numérique, la mission souhaite « obliger les opérateurs à mettre en place le partage des données » ou leur faire respecter les conventions de couverture numérique. Elle demande d'ouvrir l'expérimentation de la 5G aux territoires ruraux.

Nouveau financement

Plus généralement, les élus jugent « indispensable » la création d'un « Fonds national de cohésion des territoires », en écho à la création de la nouvelle Agence du même nom (lire p. 60). Ce nouveau fonds bénéficierait des crédits du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) à hauteur de « 250 M€ », doublé d'un « fonds de péréquation sur les territoires riches » d'un montant équivalent. Pierre Jarlier insiste aussi sur la nécessité de prolonger

Sauvegarder les contrats

Dans un rapport publié le 24 juillet (1), le sénateur du Cantal, Bernard Delcros, formule dix propositions pour permettre une « deuxième génération » des contrats de ruralité (500 ont été signés) qui arriveront à terme en 2020 sans que leur reconduction ne soit garantie. L'élu souhaite que la deuxième génération bénéficie d'un financement pérenne via le FNADT. Il demande de bien distinguer les futurs « contrats de cohésion territoriale » prévus par la loi du 22 juillet 2019 sur l'ANCT des contrats de ruralité afin de préserver ces derniers.

(1) www.senat.fr/rap/r18-673/r18-6731.pdf

environnementaux rendus par les territoires ruraux vertueux ».

Selon Jacqueline Gourault, les propositions de la mission vont à présent être « expertisées » par le gouvernement, qui livrera ses conclusions lors du congrès de l'AMRF, le 21 septembre, à Eppe-Sauvage (59), avec une mise en œuvre des mesures retenues dès le second semestre 2019.

La commission des communes et territoires ruraux de l'AMF analysera avec attention les réponses apportées par le gouvernement lors d'une séance spéciale, le 26 septembre, à Bouzy (51), à l'invitation de Rachel Paillard, rapporteure de la commission et en présence de Cécile Gallien. L'AMF consacrera, pour sa part, un débat sur « les enjeux et conditions du développement des territoires ruraux » le 20 novembre, dans le cadre de son 102^e Congrès (3). **F. L. et X. B.**

(1) Lire l'article du 26/07/2019 sur www.maire-info.com (2) www.amf.asso.fr (réf. BW39553). (3) www.amf.asso.fr/m/cong_programme/